

REGLEMENT PARTICULIER

2^e RALLYE VHC DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 9/10 Septembre 2017

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes
et les règles spécifiques des Rallyes VHC FFSA
et le règlement de la coupe de France des Rallyes VHC*

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 10 juillet 2017 www.rallyepaysdesaintyrieix.com
Ouverture des engagements : Lundi 10 juillet 2017
Clôture des engagements : Lundi 28 août 2017
Parution du road-book : Samedi 2 septembre 2017

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 2 septembre et dimanche 3 septembre 2017 :
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 (21h15 ES 1-2)

Jeudi 7 septembre et vendredi 8 septembre 2017 :
de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00 et de 17h30 à 19h00 (21h15 ES 1-2)

Vérifications administratives : le samedi 9 septembre 2017 de 8h00 à 11h15
Lieu : Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue - Avenue de Lattre de Tassigny -
87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Vérifications techniques : le samedi 9 septembre 2017 de 8h30 à 11h30
Devant le Garage Renault - Rue Jules-Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 9 septembre 8h30
Place de la Nation - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Réunion du Directeur de Course aux officiels : à 10h00
PC Course : Locaux Fabrègue Duo - Boulevard Marcel-Roux -
87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Réunion véhicules d'encadrement : 10h30
PC Course : Locaux Fabrègue Duo - Boulevard Marcel-Roux -
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : à 10h30

Locaux Fabrègue Duo - Boulevard Marcel-Roux - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ :
le samedi 9 septembre 2017 à 12h45

Départ de la 1^{ère} étape 1 VHC : 14h00

Arrivée de la 1^{ère} étape 1 VHC : 21h54 Place de la Nation

Départ de la 2^{ème} étape 1 VHC : 7h45

Arrivée de la 2^{ème} étape 1 VHC : 15h02 Place de la Nation

Vérifications finales (après l'arrivée) :

Lieu : Garage Dubois/Versaveau - Avenue de Coussac - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape, ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape : Samedi 9 septembre 2017 à 24h00

Publication des résultats du rallye : Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix : Dimanche 10 septembre 2017 sur le podium.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise le 2^e Rallye VHC du Pays de Saint-Yrieix en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Limousin le 7 juillet 2017 sous le numéro 1710 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 704 en date du 4 juillet 2017.

Comité d'Organisation :

Président : Denis FABREGUE - **Vice-Président** : Laurent MAZAUD

Membres : Paule ARRAULT, Cyril BAPPEL, Cyrille BÉNEZET,
François-Xavier BOISSOU, Alain BONNAUD, Julien BONNETAUD,
Gérard COEFFE, Vincent DARLAVOIX, Florence DELBURG, Jean-Bernard GUYOT,
Chantal LAMARGUE, Yves L'OFFICIAL, Dominique MALABARD, Daniel MARSALAUD,
Charles TERREFOND.

Commission partenariat :

André CUBEAU, Jacques DUBOIS, Franck IZIDI, Damien PIJASSOU,
Jean VIGNAUD.

Secrétariat du Rallye :

De la date d'ouverture des engagements au vendredi 8 septembre 2017 à 12h

Adresse : ASA SAINT-MARTIAL - 27 Rue de Saint-Paul - 87110 Bosmie-L'aiguille.

Permanence du Rallye :

Du vendredi 8 septembre 2017 à 14h30 au dimanche 10 septembre 2017 à 17h
Locaux Fabrègue Duo - Boulevard Marcel-Roux - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Organisateur Technique :

ASA SAINT-MARTIAL - 28 rue de Villefélix - 87270 Couzeix

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A.

Janick DAUBIGNE

Collège des Commissaires Sportifs :

Président

Jean RASORI

Membres

Gilles GUILLIER

Denise GHIGO

Direction de Course :

Directeur de Course

Joseph LORRE

Directeur de Course adjoint

Pascal BATTE

Adjoints DC au PC

Serge FAUVEL

Gérard GHIGO

Directeur de Course tricolore

Bernard CONDEMINE

Directeur de Course délégué

Parc Assistance

Pierre MASDIEU

Directeurs de Course délégués ES

Roger DESMOULIN

Xavier VAUCIEUX

Directeurs de Course adj délégué ES

Christian ISNARD

Cyril BAPPEL

Commissaire Technique responsable

Jean-Louis BOSC

Commissaires Techniques

Sébastien BLANCHARD

Vincent DARLAVOIX

Patrick GUILLEUX

Chargés des Relations Concurrents

Catherine CONDEMINE

Jean-Marc SEGOUIN

Rémy DUMONT

Juges de Faits

Roland LAVERGNE

Michel BLANC

Chargé des Relations avec la presse	Patrick GERGOUIL
Responsable des Commissaires	Cyril BAPPEL
Commissaire Sportif pub	Bernard LORIOU
Commissaire Sportif Parc Saint-Yrieix	Pierre MASDIEU
Commissaire Sportif Resp Entrée PA	Thierry LEFOLL
Commissaire Sportif Resp Sortie PA	Magalie VIDAL
Commissaires Entrée PA	Jacky BERTHELOT Jacqueline MACE
Responsables des ES	Julien BONNETAUD Cyril BENEZET
Médecin Chef	Jean-François CUEILLE
Classements informatiques	Jean-Luc COUSSEAU
Radio	L.V.M.C.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^e RALLYE VHC DU PAYS DE SAINT-YRIEIX compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2017
- Le Championnat Ligue du Sport Automobile LIMOUSIN

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu samedi 9 septembre 2017, de 8h00 à 11h15, au Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue - Avenue de Lattre-de-Tassigny - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications techniques auront lieu samedi 9 septembre 2017, de 8h30 à 11h30, devant le Garage Renault - Rue Jules-Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Dubois/Versaveau - Avenue de Coussac - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le rapport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^e Rallye VHC du Pays de Saint-Yrieix doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 28 août 2017** (cachet de la poste faisant foi) à :

François-Xavier BOISSOU
18 Rue de Joinville - 87100 LIMOGES
TEL : 06 63 70 14 46
fx.negoces@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum pour les 2 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 430 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2017-07-18

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées F.I.A./F.F.S.A., pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

S'il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.

Le 2^e Rallye VHC du Pays de Saint-Yrieix représente un parcours de 299,95 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 141,13 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} Etape :

- ES 1-3-5 SAINT-YRIEIX : 11,50 km
- ES 2-4-6 LE CHALARD : 12,00 km

2^{ème} Etape :

- ES 7-9-11 COUSSAC-BONNEVAL : 17,81 km
- ES 8-10 JUMILHAC : 8,60 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- **Samedi 2 et dimanche 3 septembre 2017**
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 (21h15 ES 1-2)
- **Jeudi 7 septembre et vendredi 8 septembre 2017**
de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00
et de 17h30 à 19h00 (21h15 ES 1-2)

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages maximum par ES.

Des contrôles seront effectués et la fiche d'autocontrôle du road-book devra obligatoirement être remise à l'entrée des vérifications administratives.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra en informer le secrétariat du rallye.

Les road-book seront à retirer au bar : « Le Maryland »

Place de la Nation à Saint-Yrieix-la-Perche

- Le samedi 2 septembre : de 8h00 à 19h00
- Le dimanche 3 septembre : de 9h00 à 11h00
- Le jeudi 7 septembre : de 8h00 à 19h00
- Le vendredi 8 septembre : de 8h00 à 15h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée
- Directeur de Course : Chasuble rouge
- Commissaire technique : Chasuble noire
- Relations Concurrents : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanche

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, (à l'aide du document figurant dans le road-book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecter :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Il ne pourra prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et à la coupe de France des Rallyes VHC 2017

Classement à l'indice de performance (uniquement pour les compétitions nationales)

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

Des coupes récompenseront les trois premiers scratch.

Tous les équipages recevront un souvenir de Saint-Yrieix-la-Perche.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 10 septembre 2017 sur le podium d'arrivée.